

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2025



☞ *Conseils Municipaux / PV du 06.12.2025*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 6 décembre 2025 à 9 h 30 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Daniel DARD

Membres : 11

Présents : 7

Votants : 7

Absents : 4 (Franck PERIOT, Frédéric LASNIER, Bertrand MICARD et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Approbation du Procès-Verbal du 05.09.2025.

On passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

☞ *Dossier d'aide sociale*

☞ *Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Commune 2026*

☞ *Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Assainissement 2026*

☞ *Personnel Communal*

Suppressions de postes et mise à jour du tableau des emplois

☞ *Personnel Communal*

Détermination du mode de participation à la protection sociale complémentaire - volet santé et du montant de la participation versée aux agents

☞ *Budget Assainissement*

Tarifs de la redevance 2026

☞ *Agence de l'eau Loire-Bretagne*

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

☞ *Epicerie « Le Petit Marché »*

Situation et démarches par rapport au bail commercial existant

☞ *Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie à compter du 01.01.2026*

☞ *Tarifs communaux 2026*

☞ *Dénomination de la salle polyvalente*

☞ *SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel 2024*

☞ *SDEC 23 : adhésion 2026 au groupement de commande du marché de maintenance Eclairage Public*

☞ *Affaires diverses*

- **Dossier d'aide sociale**

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes âgées des frais d'hébergement à l'EHPAD Les Résidences de Bellevue de Bourges

Avis défavorable du CM à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget commune 2026**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget commune 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles 356 551.25 € : 4 = 89 137.81 €

23. Immobilisations en cours 723 793.44 € : 4 = 180 948.36 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget assainissement 2026**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget assainissement 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

21. Immobilisations corporelles 59 057.02 € : 4 = 14 764.26 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Personnel communal**

Suppressions de postes

Avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03.12.2024

Suite à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28 h à compter du 01.10.2024, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif à 28 h.

Avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09.10.2025

Suite à la création d'un poste de rédacteur à 35 h à compter du 14.12.2024, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35 h.

Ces postes seront supprimés avec effet au 01.01.2026.

Mise à jour du tableau des emplois

Cadres d'emplois et grades	TC ou TNC	POURVU	NON POURVU	Observations
Rédacteur	35 h	1		Poste créé le 14.12.2024
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28 h	1		Poste créé le 01.10.2024
Agent de maîtrise	35 h	1		Poste créé le 01.03.2023
Agent de maîtrise	28 h	1		Poste créé le 01.03.2023
Adjoint technique territorial	35 h	1		
TOTAL		5	0	

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Personnel communal**

Détermination du mode de participation à la protection sociale complémentaire – volet santé et du montant de la participation versée aux agents

Avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09.10.2025

Proposition

➤ D'adhérer à la convention de participation pour le risque santé, conclue entre le CDG 23 et la MNT, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

➤ De prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de verser une participation financière à la complémentaire santé de 30 € bruts /agent/mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 23.

➤ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG 23 et la MNT.

➤ D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Budget Assainissement**

Tarifs 2026

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de définir les tarifs de la redevance de l'assainissement collectif pour 2026.

Il rappelle que le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 40 % du coût du service pour une consommation de 120 m³.

Il propose de conserver la part fixe à 195 € et la part variable à 2.45 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

La commune est concernée par la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif.

Cette redevance est facturée par l'agence de l'eau aux communes qui en sont les redevables.

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0.28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

Pour l'année 2026, le taux de modulation est fixé à 0,7 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Le supplément de prix « redevance pour la performance des système d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujéti à la TVA au taux de 10%.

Le CM décide de fixer à 0.196 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vote du CM : 2 Pour, 0 Contre et 5 Abstentions

- **Epicerie « Le Petit Marché »**

Situation et démarches par rapport au bail commercial existant

Monsieur le Maire revient sur la situation de l'épicerie « Le Petit Marché » fermée depuis le 30.09.2025 et sur le bail en cours.

Il explique qu'à ce jour, Monsieur SANTIAGO MORGADO AUGUSTO Luis Miguel est juste venu en mairie le 30.09.2025 pour informer de la fermeture de son épicerie le soir-même.

Il informe le conseil municipal de sa prise de contact avec Me André DELOURME, commissaire de justice à La Souterraine, afin de faire le point sur cette situation et de voir les démarches qui pourraient être entreprises par rapport au bail commercial existant afin de récupérer le bâtiment.

Afin d'avancer dans ce dossier, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour lui donner pouvoir afin d'engager toutes démarches administratives ou judiciaires y compris celles portant sur la résiliation du bail.

Avis favorable du CM.

- **Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie**

Le loyer doit être révisé au 01.01.2026. Actuellement de 349.44 €, il sera de 353.07 € soit une augmentation de 1.04 % selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Tarifs communaux 2026**

Monsieur le Maire présente les tarifs actuels et les décisions sont prises au fur et à mesure.

Après réflexion, les tarifs 2026 sont les suivants :

CAMPING

• Campeur	4.00 euros
• Enfant (- de 7 ans)	2.00 euros
• Tente ou caravane	3.00 euros
• Véhicule	2.00 euros
• Van/Véhicule aménagé	6.00 euros
• Camping-car	7.00 euros
• Branchement électrique	6.00 euros
• Electricité (recharge vélo)	2.00 euros
• Garage mort	3,00 euros
• Animaux domestiques	GRATUIT
• Glace	1,00 euro
• Douche (visiteur)	3.00 euros
• Lave-linge	7.00 euros
• Sèche-linge	7.00 euros
• Pèlerin	16.00 euros

SALLE POLYVALENTE

Caution 400 €

Pour les associations hors commune

➤ Réunion	60 €
➤ Repas	170 €
➤ Randonneurs	50 €

Pour les particuliers

◆ Habitant la commune

ou ayant une résidence secondaire sur la commune (justificatif à fournir)

➤ Vin d'honneur	70 €
➤ Repas	170 €

◆ Hors commune

➤ Vin d'honneur	150 €
➤ Repas	250 €

Exposition

➤ 1 Semaine avec deux week-ends	300 €
---------------------------------	-------

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Concessions perpétuelles (10 € le m²)

4m² 40,00 €

9m² 90,00 €

CONCESSIONS AU COLUMBARIUM

15 ans : 250 €

30 ans : 500 €

50 ans : 750 €

Perpétuité : 1 000 €

GITE D'ARTISTES

saisons		Basse & moyenne saisons	Haute & très haute
Location Commune (85%)	Prix d'achat	323.00 €	365.50 €
Commission Gîtes et Vacances (15%)		57.00 €	64.50 €

Montant total location		380.00 €	430.00 €

Week-ends

2 nuits : 170 €

3 nuits : 190 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Salle polyvalente**

Dénomination

Monsieur le Maire revient sur la rénovation et la mise aux normes de la salle polyvalente mais surtout sur le fait qu'elle ne porte pas de nom.

Il propose donc aux conseillers municipaux de lui attribuer le nom de « Salle Polyvalente Maurice DARD » en hommage à l'ancien élu qui a été maire de 1959 à 1995 et qui avait transformé l'ancien école en salle polyvalente au début des années 1980.

Il précise que les membres de la famille DARD ont tous donné un avis favorable.

Si le conseil municipal est favorable à cette appellation, une plaque commémorative sera posée par le service technique et l'inauguration aura lieu le même jour que la cérémonie des vœux soit le samedi 31 janvier 2026.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SIAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2024)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2024).

Service géré au niveau intercommunal (Saint Sébastien-Crozant)

Régie à autonomie financière

Population desservie : 1 065 habitants

Nombre d'abonnés : 1 059 abonnés

Volume prélevé : 54 471 m³

Achat d'eau traitée à Lafat : 1 429 m³
Volume vendu aux abonnés : 73 412 m³
Abonnement : 75 €
Prix au m³ : 1.20 €
Pollution domestique : 0.23 €/m³

Recettes : 168 836 € dont 79 425 € d'abonnements
14 prélèvements (microbiologie) et 19 prélèvements (paramètres physico-chimiques) effectués pour la qualité de l'eau

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Syndicat Départemental des Energies de la Creuse**

Adhésion 2026 au groupement de commandes du marché de maintenance Eclairage Public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en 2024 le SDEC a créé le groupement de commandes de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public.

En prévision du renouvellement du marché en 2026, le SDEC nous invite à nous positionner sur une éventuelle adhésion.

Monsieur le Maire présente la proposition du SDEC relative au groupement de commandes du marché de maintenance de l'éclairage public.

Avis défavorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- ONF : projet d'exploitation des parcelles au Pont Charraud longeant la Sédelle
- Communauté de Communes du Pays Dunois : rapport d'activité 2024/2025
- Gîte pèlerins : courriel de Monsieur Laurent DELABROY
- Courrier de Madame Nell WANTY relatif à des problèmes rencontrés au sujet de la chasse
- Amitié Crozantaise : lettre de remerciements pour la subvention

Le Secrétaire de Séance,

Daniel DARD

Le Maire,

Didier LAVAUD

